

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/18/T/2018
POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DU CENTRE SECONDAIRE DE
KIBIMBA EN ZONE KANKA (FOURNITURE ET INSTALLATION DU MATERIEL
ELECTRIQUE M.T ET B.T)**

- **Date de publication** : le 19/03/2018
- **Date d'ouverture des offres** : le 09/04/2018

Objet

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert national, la Commune de **BISORO** invite les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux d'électrification du centre secondaire de Kibimba en zone Kanka (fourniture et installation du matériel électrique M.T et B.T)

Financement du marché

2. La Commune de BISORO a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal.

La Commune à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au

titre du marché d'électrification du centre secondaire de Kibimba en zone Kanka (fourniture et installation du matériel électrique M.T et B.T)

Spécification du marché

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en un seul lot**.
5. Le délai de livraison et d'installation de toutes les fournitures est de cent quatre-vingt **jours (180) jours calendaires** à partir de la notification définitive du marché.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques, et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables et pendant les heures de service. Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : **Au Bureau de la Commune BISORO** moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille (100 000 Fbu) francs burundais : 50 000 Fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000 Fbu au

compte N° 800/50/02146/1/23 ouvert à la BGF au nom de la commune BISORO.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à:

Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 12.

Présentation de l'offre

9. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission ou de toute autre institution financière agréée de cinq millions de francs burundais.

Les chèques certifiés ne seront pas acceptés

10. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 7 ci-dessus au plus tard **le 09/04/2018 à 10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres devront être déposées au Secrétariat de la Commune Bisoro, **le 09/04/2018 au plus tard à 10 heures précises**.

13. Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. Le Maître d'Ouvrage ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées conformément aux dispositions de la Clause 24 des IS, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres ou de leurs représentants, à la date, heure et adresse stipulées dans les DPAO. Le procès-verbal d'ouverture devra être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie sera transmise à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires.

15. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

17.1. **Au niveau administratif :**

1. L'Acte d'engagement du soumissionnaire
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire ou de toute autre institution financière agréée suivant le modèle du DAO;
3. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
4. Les spécifications techniques;
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes, en original et en cours de validité, délivrée par le service des impôts (OBR);
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale(NIF);
7. L'attestation de non faillite en cours de validité délivrée par le Tribunal de commerce;
8. L'attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
9. Le Registre de commerce (copie);
10. L'attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
11. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire.
12. Les statuts du soumissionnaire (personne morale);

17.2. **Au niveau technique :**

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter le marché.

17.3. **Au niveau financier :**

1. L'acte de soumission selon l'annexe de la page 46
2. Le bordereau des prix unitaires en lettre et en chiffre ;
3. Le devis quantitatif et estimatif.
4. Délais d'exécution

Les offres doivent présenter la table des matières, être paginées et paraphées.

Fait à BISORO, le 17/03/2018

NIBAFASHA Francine

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

